

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le 04 MAI

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 24 AVRIL, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire

Etaient présents :

| | |
|-------------------|------------------------|
| Armand JACQUEMIN | Michèle ANDRIEUX |
| Philippe GOVIGNON | Bruno GARNIER |
| Michèle PICCOLINI | Jean-François CHRETIEN |
| Corine VALADE | Christine RAMIREZ |
| Hania COUSTENOBLE | Bernard MAZE |
| Sylvie FROMENTIN | Yahia MATAICHE |
| Paul MOREL | |

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

| |
|--|
| Damien LANNETTE-CLAVERIE donne pouvoir à Philippe GOVIGNON |
| Emeline GEFFLOT |

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
 présents : 13
 votants : 14

Madame Corine VALADE est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

oOo

| | |
|---------------------|--|
| <u>2015/05/04-1</u> | <u>DECISION MODIFICATIVE N° 1</u> |
|---------------------|--|

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
 Vu le budget primitif 2015 adopté le 31 MARS 2015,

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,
 DECIDE, à l'unanimité, des modifications de crédits suivantes :

| DESIGNATION | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| 7067 Redevances et droits des services périscolaires | 569.20 € | |
| 773 mandats annulés sur exercice extérieurs | | 569.20 € |
| totaux | 569.20 € | 569.20 € |

oOo

| | |
|---------------------|---|
| <u>2015/05/04-2</u> | <u>PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU LYCEE PROFESSIONNEL DE CLAYE-SOUILLY</u> |
|---------------------|---|

Considérant que pour l'année 2014/2015 la participation s'élève à 91.82 € par élève,
 Considérant que 4 élèves Moussysiens fréquentent le lycée, la participation totale s'élève à 367.28 €.

Après en en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation de la Commune aux frais de fonctionnement du lycée professionnel de Claye-Souilly.

oOo

| | |
|---------------------|---|
| <u>2015/05/04-3</u> | <u>VALIDATION DE DEVIS TRAVAUX STADE ET VESTIAIRES</u> |
|---------------------|---|

Monsieur GOVIGNON présente les devis proposés pour le remplacement d'une porte extérieure des vestiaires sportifs et la pose d'une clôture au stade.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer le devis 016-04-15 présenté par la Société TS, 77230 St Mard, pour le remplacement d'une porte extérieure des vestiaires sportifs d'un montant de 5 175.50 € HT, soit 6 210.60 € TTC
- par 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur Garnier) AUTORISE le Maire à signer le devis 2015/04/078 présenté par la société Lippi La clôture contemporaine, 77230 Dammartin-en-Goële, pour la pose d'une clôture en treillis soudé au stade, pour un montant de 6 322.59 € HT, soit 7 587.11 € TTC.

oOo

| | |
|---------------------|--|
| <u>2015/05/04-4</u> | <u>AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE SATP</u> |
|---------------------|--|

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des rues dans le cadre du Contrat Triennal de Voirie.

Il précise que suite aux modifications demandées en cours de chantier, il convient d'établir un avenant au marché de l'entreprise SATP titulaire du lot unique VRD- Espaces verts :

Montant HT de l'avenant n° 1 : 7 432.34 € HT soit 1.37 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché. Nouveau montant du marché : 549 993.29 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la validation de l'avenant cité ci-dessus.

oOo

| | |
|---------------------|---|
| <u>2015/05/04-5</u> | <u>MOTION RELATIVE A L'ADOPTION DU SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :</u> |
|---------------------|---|

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion suivante :
La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (Maptam) prévoit l'élaboration du Schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France.

Lors de Commissions Régionales de Coopération Intercommunale (CRCI) des 28 août et 5 septembre 2014, le Préfet de Région a proposé le redécoupage de notre territoire selon les

dispositions suivantes : regroupement des Communautés d'agglomération Roissy Porte de France (95) et du Val de France (95), et 17 communes de notre intercommunalité, Plaines et Monts de France, dont Moussy-le-Vieux, et exclusion des 20 autres communes qui composent notre Communauté de communes.

Par arrêté préfectoral en date du 4 mars 2015, le Préfet de Région a adopté ce schéma. Cette décision préfectorale, prise arbitrairement et sans aucune concertation avec les communes concernées, et ce malgré de nombreux débats, discussions, demandes d'amendements, et prises de position des élus du territoire concerné, est intolérable.

Intolérable, car les 20 communes rurales de notre intercommunalité, exclues de ce nouveau schéma, ne bénéficieraient plus des ressources engendrées par la plateforme aéroportuaire, alors même qu'elles continueront d'en subir les nuisances de toute sorte.

Intolérable, car notre territoire, qui accueille la plus importante zone d'activités seine-et-marnaises (Mitry-Compans) et qui dispose de la moitié des réserves foncières de la plateforme aéroportuaire, pourrait être dessaisi d'une grande partie de ses ressources économiques et se voir privé de sa capacité à décider pour ses propres communes.

Intolérable, car l'intercommunalité géante et démesurée qui naîtrait, regroupant plus de 300 000 habitants, serait dotée de compétences différentes de notre Communauté de communes, ce qui entraînerait des conséquences budgétaires néfastes pour notre commune.

Intolérable, car après les nombreux mois de travail, de concertation et de débats pour fusionner les trois intercommunalités seine-et-marnaises et intégrer trois communes isolées (Mitry-Mory, Compans et Villeparisis), formant la Communauté de communes Plaines et Monts de France, celle-ci, en seulement un peu plus d'un an d'existence, fonctionne, malgré la difficulté de mise en route, et agit utilement pour le territoire et les habitants.

Intolérable, car le schéma régional est marqué par une absence totale de cohérence du périmètre proposé autour de la plateforme aéroportuaire.

Intolérable, car les villes de notre intercommunalité n'ont pas été averties officiellement par courrier du Préfet de l'adoption du schéma régional, alors même qu'elles sont directement concernées par ce rattachement.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal dénonce l'arrêté préfectoral du 4 mars 2015 portant adoption du Schéma régional de coopération intercommunale, s'oppose catégoriquement, au regroupement total ou partiel de la communauté de communes Plaines et Monts de France avec les intercommunalités proposées, demande qu'une véritable concertation soit organisée, tenant compte de l'avis des communes concernées, et qu'une réflexion soit engagée entre notre intercommunalité et les intercommunalités limitrophes sur l'aménagement et l'organisation du territoire autour de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

oOo

| | |
|--------------|-------------------------------|
| 2015/05/04-6 | <u>VIDEOPROTECTION</u> |
|--------------|-------------------------------|

Madame COUSTENOBLE relance le débat sur la vidéoprotection suite à de récentes dégradations chez des particuliers. Elle fait valoir que les communes voisines sont toutes

équipées de vidéoprotection. Non équipée, la commune pourrait constater une recrudescence de délits.

Monsieur JACQUEMIN, dont les propos sont corroborés par les adjoints présents, fait valoir que le même débat a eu lieu deux ans auparavant et s'est soldé par un abandon du projet. Pourtant, ce dernier avait été mené par Monsieur Dieraert jusqu'à l'obtention de la subvention de l'Etat. C'est alors uniquement pour des raisons financières et en considérant que d'autres projets étaient prioritaires, que la municipalité avait renoncé à installer un système de vidéoprotection. (coût d'environ 150 000.00 € HT pour 15 caméras) Il fait valoir que la vidéoprotection n'empêche pas nombre de dégradations, les caméras ne surveillant que les édifices publics et les entrées d'agglomération.

Pour ces mêmes raisons, le projet de vidéoprotection est écarté.

oOo

Interventions :

→ Madame RAMIREZ fait valoir que l'activité de PR Discount, rue des ouches, est toujours très gênante. Monsieur GOVIGNON précise que les aménagements prévus par l'entreprise et consignés dans la convention d'occupation du domaine public, seront réalisés prochainement. Il leur est reproché de rendre la circulation très compliquée dans cette rue. Madame RAMIREZ considère que la municipalité doit agir.

Le stationnement des poids lourds sur la commune est alors évoqué, notamment devant le cimetière. Ces stationnements non réglementés dégradent l'aspect de l'entrée d'agglomération.

→ Monsieur MATAICHE interpelle l'assemblée sur l'état du plan d'eau. Il est complètement emboué dans sa partie la plus étroite. L'odeur que cela provoque incommoder les habitants des pavillons les plus proches. De plus cela rend l'abord de l'étang dangereux. Un chien est déjà tombé dedans et des enfants pourraient également y tomber pensant que le sol est dur alors que c'est de la vase dans laquelle on s'enfonce.

Monsieur JACQUEMIN et les délégués siégeant au syndicat de la Haute Beuvronne précisent que le problème est bien identifié mais qu'on ne pourrait curer ce bassin de rétention que si le lit de la biberonne était dévié.

Il est décidé d'alerter une nouvelle fois la communauté de communes et de lui demander de fermer l'accès au plan d'eau et de faire un courrier au Préfet.

→ Monsieur GARNIER ainsi que la majorité de l'assemblée considère que le tourne à gauche réalisé sur la RD 26 E n'est pas assez large. Il est inutile puisqu'il ne permet pas à un véhicule de s'y positionner. Compte tenu du peu de circulation, cet aménagement ne devrait pas engendrer beaucoup de problèmes.

→ Madame FROMENTIN souhaite savoir si la municipalité s'est déjà prononcée sur le projet d'usine de méthanisation à Moussy-le-Neuf. Ce projet n'a jamais été évoqué. Monsieur JACQUEMIN souligne que ce genre de projet séduit la majorité mais peu de communes acceptent d'accueillir ces équipements.

La séance est levée à 20 h 05.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 16 juin 2015 à 19h00.

Signeront :

| | |
|------------------|--|
| Armand JACQUEMIN | |
|------------------|--|

| | |
|--------------------------|---------|
| Philippe GOVIGNON | |
| Michèle PICCOLINI | |
| Corine VALADE | |
| Damien LANNETTE-CLAVERIE | ABSENT |
| Michèle ANDRIEUX | |
| Jean-François CHRETIEN | |
| Hania COUSTENOBLE | |
| Sylvie FROMENTIN | |
| Bruno GARNIER | |
| Emeline GEFFLOT | ABSENTE |
| Yahia MATAICHE | |
| Bernard MAZE | |
| Paul MOREL | |
| Christine RAMIREZ | |

